



Le 22 avril 2018

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition écologique et solidaire

Monsieur Jacques MÉZARD,
Ministre de la Cohésion des territoires

OBJET : saisine de la DGAFP pour la révision des taux d'avancements de grades des AAAE

P. J. : la demande d'audience à la DRH et le communiqué adressé à nos collègues

Messieurs les ministres d'État,

Élu-e-s CGT et élu-e-s FO à la CAP nationale des adjoints administratifs des agents de l'État des MTES/MCT (7 sièges sur 9), nous avons refusé de siéger à la réunion de la CAP des AAAE reprogrammée* le 17 avril 2018 en raison notamment de la faiblesse des nouveaux taux d'avancements de grades fixés pour les années 2018, 2019 et 2020.

Nous vous demandons de saisir le guichet unique afin de réviser ces ratios à la hausse.

Nous comptons sur vos interventions pour que la DGAFP reconsidère sa position envers les adjoints administratifs des MTES/MCT qui ne méritent pas le déroulement de carrière MINABLE qui leur est échu :

- Ces ratios permettent seulement d'accéder au grade supérieur, on ne parle pas de promotion à la catégorie supérieure ! La mesquinerie dont fait preuve le ministère de l'Action et des comptes publics est affligeante.

- Quant à l'accès à la catégorie B : personne n'a été en mesure de faire en sorte qu'aucun agent de catégorie C promu en catégorie B ne puisse être perdant (rémunération indiciaire inférieure - pourtant dérisoire au regard des tâches effectuées -) et soit contraint de refuser sa promotion ou découragé pour s'inscrire à un concours. Les agents de catégorie C sont-ils la variable d'ajustement des effectifs ?

Nous vous invitons donc également à rappeler à Bercy ce problème d'inversion de carrières dû aux grilles du PPCR, qui n'est toujours pas réglé. Avez-vous déjà entendu un salarié du privé dire qu'il était contraint de refuser une promotion parce qu'elle lui faisait perdre de l'argent ? !!!

L'ascenseur social est bien en panne. Ce manque de perspectives en matière de reconnaissance participe à la souffrance au travail, au même titre que le manque de lisibilité sur l'avenir des missions de nos ministères. Le désengagement de l'État au profit de la sphère privée concernant l'exercice de nombreuses missions dont sont actuellement chargés les adjoints administratifs ne leur permet pas d'affronter l'avenir sereinement !

La baisse du nombre d'agents pouvant caresser l'espoir de changer de grade avant de partir en retraite achève le tableau de la situation dans laquelle se trouvent vos agents ; ces agents de catégories C qui voient leurs collègues de catégorie A bénéficier de tableaux d'avancements spéciaux pour les « retraitables ».

** Cette CAP était initialement prévue le 19 décembre 2017 mais n'a pas pu rendre un avis sur les propositions d'avancements de grades au titre de l'année 2018 en raison de la non-communication des nouveaux ratios par la DGAFP.*

Lors de la réunion du Comité technique ministériel du 28 septembre 2017 dédié au projet de budget 2018, réunion à laquelle nous avons participé en tant qu'élues au CTM, nous avons retenu, Monsieur Hulot, que vous aviez reconnu avoir été surpris par la situation des agents du ministère, que vous n'aviez pas imaginée si compliquée...

Concernant votre décision de consacrer une enveloppe budgétaire exceptionnelle, au titre de 2017, pour valoriser le montant indemnitaire en priorité aux agents de nos ministères disposant des plus faibles rémunérations :

- *saviez-vous que tous les dessinateurs n'ont pas perçu cette somme (83 % d'entre eux n'ont perçu qu'une partie de ce complément exceptionnel, 12 % le montant total et 5 % n'ont même rien touché, en raison de plafonds réglementaires, qui auraient pu être déplafonnés avec la volonté de prendre un arrêté) ?*
- *saviez-vous que les adjoints administratifs, dont la carrière est gérée par les MTES/MCT mais affectés dans un établissement public n'ont pas tous été bénéficiaires de cette « prime » ?*
- *saviez-vous que les agents (dont la carrière est gérée par les MTES/MCT) et cités ci-après n'ont pas non plus été gratifiés : agents de catégorie C en détachement, agents sous statut Berkani classés au niveau de la catégorie C, OPA, apprentis n'ayant pas une rémunération supérieure à celle des agents de catégorie C, contractuels, vacataires payés par nos ministères ?*

S'agissant de la gestion du corps des adjoints administratifs des MTES/MCT (gestion semi-déconcentrée) :

- *saviez-vous que les adjoints administratifs ne peuvent pas prétendre aux mêmes conditions d'exercice pour l'examen de leurs avancements de grade, selon leur résidence administrative (service et/ou localisation) ?*

En effet - et ce n'est pas la 1ère fois - la DRH impose aux CAP locales d'établir des listes de propositions sans connaître le nombre d'agents à classer (nouveaux taux triennaux non publiés). Ces listes sont ensuite soumises à l'avis de la CAP nationale. Mais l'administration fait appliquer des règles de gestion imposant le respect du classement effectué par les CAP locales. Or selon les régions et/ou les services, les Directions et/ou les président-e-s des CAP locales décident, ou pas, de suivre les estimations proposées par la DRH – estimations surestimées – ce qui tronque forcément l'exercice.

Nous espérons que vous ferez toutes les démarches possibles concernant la révision des taux et le problème des inversions de carrières surréalistes mais persistant et ce, afin de permettre aux adjoints administratifs de ne pas sombrer davantage dans la misère et dans le désarroi.

Nous vous remercions par avance de nous informer de l'état d'avancement de vos démarches : nous devons rendre compte à nos collègues de l'intérêt de nos ministères sur les sujets portés par ce courrier.

Dans l'attente d'une réponse favorable à cette demande,

Nous vous prions de recevoir, Messieurs les ministres, nos salutations respectueuses.

pour les représentant-e-s CGT des AAAE,
élu-e-s CGT à la CAPN des AAAE des MTES/MCT
Marie-José Leliard, SNPTAS CGT

pour les représentant-e-s FO des AAAE,
élu-e-s FO à la CAPN des AAAE des MTES/MCT
Hélène Virgil, SNP2E FO

Copie :

- Mme Madame Régine ENGSTRÖM, Secrétaire générale
- M. Jacques CLÉMENT, Directeur des ressources humaines
- Mme PAPPALARDO Michèle (Directrice du cabinet de Nicolas Hulot)
- M. LESUEUR Thomas (Directeur du cabinet adjoint en charge du budget, des finances, des relations sociales et de l'économie sociale et solidaire)
- M. PHILOT David (Directeur du cabinet de Jacques Mézard)
- Mme TBOUL Véronique (Cheffe du Département des relations sociales – MTES-MCT/AC)